



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 49

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture des projets de loi 215 et 218 pendant 30 minutes chacun.

M^{me} STEFANSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 215 — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} STEFANSON et M. le *ministre* STRUTHERS interviennent. M. HELWER exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 218 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M^{me} la *ministre* HOWARD et M^{me} TAILLIEU interviennent. M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les aliments produits localement sera examinée, au besoin, le mardi 19 juin 2012.

M. ALLUM présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : Transport actif

Attendu :

qu'au cours de la dernière décennie, le Manitoba a réalisé d'importants progrès dans le développement d'un réseau de transport actif;

que tous les Manitobains profitent du développement et de l'utilisation d'un système de transport actif;

que les Manitobains qui doivent se déplacer pour se rendre au travail peuvent réduire leur impact sur l'environnement en profitant d'un vaste réseau de transport actif;

que le transport actif met l'accent sur l'importance de la santé physique et les bienfaits de la vie active sur la santé;

que les pistes cyclables, les sentiers pédestres et le portage encouragent le tourisme écologique;

que le gouvernement provincial a récemment reçu les recommandations du groupe consultatif provincial sur le transport actif contenues dans son rapport intitulé *Greater Strides: Taking Action on Active Transportation*;

que le rapport exhorte le gouvernement provincial à élaborer une politique provinciale sur le transport actif,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à établir une politique provinciale sur le transport actif, contribuant ainsi à bâtir une province plus forte, plus saine et plus durable pour tous les Manitobains.

Il s'élève un débat.

MM. ALLUM et EICHLER, M^{me} BRAUN, M. BRIESE, M. le ministre ASHTON, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. WIEBE interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé veille prioritairement à ce que de nouveaux foyers de soins personnels et de nouvelles places de soins de longue durée soient disponibles dans la ville de Steinbach. (J. Reimer, C. R. Plett, E. Loeppky et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (D. Bell, D. Freeman, R. Brandson et autres)

M. NEVAKSHONOFF, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 2 mai au 7 juin 2012 du Comité :

EN COMITÉ

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 9 mai 2012 examine le budget du Conseil exécutif, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. MCFADYEN recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 199 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 20 contre 32.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 14 mai 2012 examine le budget du ministère de la Justice, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. GOERTZEN recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 89,99 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 16 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 30 mai 2012 examine le budget du ministère de l'Immigration et des Affaires multiculturelles, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} TAILLIEU recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1 110 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 20 contre 32.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 7 juin 2012 examine le budget du ministère de la Santé, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} DRIEDGER recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 10 000 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 19 contre 30.

Le Comité adopte les propositions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 8 723 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Autres dépenses de l'Assemblée.

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 6 582 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du vérificateur général.

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 3 075 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau de l'ombudsman.

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 521 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du directeur général des élections.

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 3 425 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du protecteur des enfants.

1.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 60 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 812 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Administration.

2.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 15 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 852 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Administration et finances.

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 14 614 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Politique et agroenvironnement.

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 147 948 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu.

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 19 130 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Développement et innovation de l'industrie agricole.

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 41 934 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Développement rural et agroalimentaire.

3.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 510 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

3.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 250 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste : Immobilisations.

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 4 842 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Administration, finances et innovation judiciaire.

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 166 204 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Justice criminelle.

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 35 535 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Justice civile.

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 196 965 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Services correctionnels.

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 53 620 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Tribunaux.

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 3 707 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

4.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 266 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Immobilisations.

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 16 933 000 \$ et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX AUTRES FRAIS sous le poste : Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 788 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Services ministériels.

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 31 292 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Gestion budgétaire et financière.

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 7 976 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Secrétariat du Conseil du Trésor.

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 148 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Priorités et planification.

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 3 034 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 20 843 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Paiement net des crédits d'impôt.

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Immobilisations.

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 10 638 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Administration et finances.

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 18 183 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Programmes - Travail.

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 444 280 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Programmes de soutien des personnes handicapées et apprentissage et garde des jeunes enfants.

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 420 051 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Services à l'enfant et à la famille.

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 135 190 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Prestation de services dans les communautés.

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 3 892 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

9.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 216 000 \$ et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU TRAVAIL sous le poste : Immobilisations.

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 4 648 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Administration et finances.

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 12 883 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Services d'aide à l'entreprise.

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 551 043 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Compétences sur le marché du travail.

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 3 456 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Relations internationales et commerce.

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 443 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENTREPRENARIAT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU COMMERCE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

11.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 413 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'IMMIGRATION ET DES AFFAIRES MULTICULTURELLES sous le poste : Haute direction.

11.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 38 405 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'IMMIGRATION ET DES AFFAIRES MULTICULTURELLES sous le poste : Immigration et Affaires multiculturelles.

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 13 009 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Administration et finances.

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 68 730 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Services régionaux et parcs.

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 28 153 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Programmes de conservation.

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 11 571 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Changement climatique et protection de l'environnement.

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 23 049 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Gestion des ressources hydriques.

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 11 525 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 51 332 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste : Immobilisations.

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 3 744 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Administration et finances.

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 31 590 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Aménagement et développement communautaires.

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 11 689 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Soutien provincial-municipal.

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 313 425 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Aide financière aux municipalités.

13.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 3 422 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Programmes d'infrastructure.

13.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 53 000 \$ et de l'affecter au ministère des ADMINISTRATIONS LOCALES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 440 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Administration et finances.

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 46 907 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Programmes.

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 11 848 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Documentation et information.

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 155 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 110 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste : Immobilisations.

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 8 903 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Administration et finances.

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 76 003 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Programmes - Voirie et transports.

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 50 927 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Programmes - Services gouvernementaux.

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 187 236 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Travaux d'infrastructure.

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 497 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Organisation des mesures d'urgence.

15.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 328 196 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

15.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 650 355 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE ET DES TRANSPORTS sous le poste : Immobilisations.

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 935 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Administration et finances.

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 27 158 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Programmes scolaires.

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 9 748 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Bureau de l'éducation française.

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 298 819 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Aide fiscale relative à l'éducation.

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 244 869 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Soutien aux écoles.

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 49 994 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Financement des immobilisations.

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 166 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 21 602 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Commission de la fonction publique.

17.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 41 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

18.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 752 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Administration et finances.

18.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 949 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Initiatives de développement énergétique.

18.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 22 761 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Sciences, innovation et développement des entreprises.

18.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 41 679 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Technologie et transformation opérationnelle.

18.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 11 120 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Ressources minières.

18.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 9 645 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

18.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 050 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INNOVATION, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES sous le poste : Immobilisations.

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 113 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Direction générale.

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 34 313 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Opérations.

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 110 000 \$ et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

20.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 848 000 \$ et de l'affecter au ministère des ENFANTS ET DES PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE sous le poste : Administration et finances.

20.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 31 789 000 \$ et de l'affecter au ministère des ENFANTS ET DES PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE sous le poste : Bureau d'Enfants en santé Manitoba.

20.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 11 974 000 \$ et de l'affecter au ministère des ENFANTS ET DES PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE sous le poste : Perspectives pour la jeunesse.

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 10 062 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Administration et finances.

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 75 680 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Programmes et services provinciaux.

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 11 326 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Main-d'œuvre de la santé.

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 48 947 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Santé publique et soins de santé primaires.

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 21 787 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Programmes et services régionaux.

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 475 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Bureau du médecin hygiéniste en chef du Manitoba.

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 4 807 332 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Fonds d'assurance-maladie.

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 112 403 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Subventions en capital.

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 5 301 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

21.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 723 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Immobilisations.

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 20 771 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Mise en œuvre de certaines ententes.

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 3 400 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Fonds des innovations de développement durable.

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 250 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Initiatives concernant l'administration de la justice.

26.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 14 250 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Rajustements liés aux services internes.

26.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 41 608 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Immobilisations - Rajustements liés aux services internes.

27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 70 024 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Urgences diverses.

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Provision pour les pertes et dépenses des sociétés d'État et d'autres organismes gouvernementaux.

27.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 651 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est.

28.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 11 970 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT sous le poste : Sport.

30.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 682 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Administration.

30.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 67 641 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Logement.

30.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 10 969 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Développement communautaire.

30.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 153 000 \$ et de l'affecter au ministère du LOGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

34.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 646 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINTE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Administration et finances.

34.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 23 118 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINTE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Vie saine.

34.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 712 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINTE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Personnes âgées et vieillissement en santé.

34.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 12 675 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINTE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Consommation et corporations.

34.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 19 492 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINTE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances.

34.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 219 000 \$ et de l'affecter au ministère de la VIE SAINTE, DES AÎNÉS ET DE LA CONSOMMATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

44.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 2 026 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Administration et finances.

44.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 619 314 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Soutien aux collèges et aux universités.

44.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 33 551 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Aide aux étudiants du Manitoba.

44.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 21 197 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Apprentissage et alphabétisation des adultes.

44.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 11 571 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Subventions en capital.

44.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 1 546 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

44.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION sous le poste : Immobilisations.

M. WIEBE, *président du Comité permanent des ressources humaines*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 11 juin 2012, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (accroissement de la responsabilité financière et de la participation communautaire)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Improved Fiscal Responsibility and Community Involvement)*;
- projet de loi 8 — *Loi modifiant le Code de la route (utilisation de sièges de sécurité pour enfants)/The Highway Traffic Amendment Act (Use of Child Safety Seats)*;
- projet de loi 23 — *Loi modifiant certaines lois d'administration locale/The Local Government Statutes Amendment Act*;
- projet de loi 33 — *Loi sur le financement des élections et Loi modifiant la Loi électorale/The Election Financing Act and Elections Amendment Act*;
- projet de loi 34 — *Loi sur la transparence et la responsabilité en matière de partenariats public-privé/The Public-Private Partnerships Transparency and Accountability Act*;
- projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act*;
- projet de loi 37 — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires (casques de bicyclettes)/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act (Bicycle Helmets)*.

Composition du Comité :

- M. BRIESE;
- M^{me} DRIEDGER;
- M^{me} la ministre HOWARD;
- M. le ministre LEMIEUX;
- M^{me} la ministre OSWALD;
- M. le ministre RONDEAU;
- M. SARAN (vice-président);
- M^{me} STEFANSON;
- M. le ministre STRUTHERS;
- M^{me} TAILLIEU;
- M. WIEBE (président).

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (accroissement de la responsabilité financière et de la participation communautaire)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Improved Fiscal Responsibility and Community Involvement)* :

John Friesen
Gerald Pronyk, président

Julie Turenne-Maynard, présidente
Daniel Lussier, président

Eden Mental Health Centre
Manitoba Association of Residential & Community Care
Homes for the Elderly (MARCHE)
Interfaith Health Care Association of Manitoba (IHCAM)
Association catholique manitobaine de la santé (ACMS)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 37) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires (casques de bicyclettes)/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act (Bicycle Helmets)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 145.0.1(7) figurant à l'article 2 du projet de loi soit amendé par substitution, à « sursoit à l'instance », de « rejette la poursuite ».

Sur la motion de M. WIEBE, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} BRAUN, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 11 juin 2012, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 7 — *Loi sur la revalorisation des collectivités/The Community Renewal Act*;
- projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (code de conduite à l'intention des commissaires d'écoles)/The Public Schools Amendment Act (Code of Conduct for School Trustees)*;
- projet de loi 24 — *Loi sur les économies d'énergie/The Energy Savings Act*;
- projet de loi 25 — *Loi sur les eaux souterraines et les puits et modifications connexes/The Groundwater and Water Well and Related Amendments Act*;
- projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement des lieux contaminés/The Contaminated Sites Remediation Amendment Act*;
- projet de loi 38 — *Loi corrective de 2012/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2012*.

Composition du Comité :

- M^{me} la ministre ALLAN;
- M. ALLUM;
- M. ALTEMEYER;
- M^{me} BRAUN;
- M. le ministre CHOMIAK;
- M. FRIESEN;

- M^{me} la ministre IRVIN-ROSS;
- M. le ministre MACKINTOSH;
- M. MAGUIRE.
- M^{me} ROWAT;
- M. WISHART.

Le Comité a élu :

- M^{me} BRAUN à la présidence;
- M. ALLUM à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi sur la revalorisation des collectivités/The Community Renewal Act* :

Leslie Allen	Brandon Neighbourhood Renewal Corporation
Brent Mitchell	Particulier
Kirsten Bernas	Réseau canadien de DÉC

Le Comité a entendu les deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (code de conduite à l'intention des commissaires d'écoles)/The Public Schools Amendment Act (Code of Conduct for School Trustees)* :

Hugh Coburn	Association des commissions scolaires du Manitoba
Edward Lipsett	Association manitobaine des droits et libertés

Le Comité a entendu les douze exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi sur les économies d'énergie/The Energy Savings Act* :

Time Sale	Particulier
Ron Robins, président	Alliance de l'énergie géothermique du Manitoba
Gloria Desorcy	Association des consommateurs du Canada (Division du Manitoba)
Tyler Pearce, directeur des Opérations	Building Urban Industries for Local Development Inc.
Kirsten Bernas	Réseau canadien de DÉC
Maeengan Linklater	Particulier
Gorden McIntyre	The Winnipeg Rental Network
Glen Koroluk	Daniel McIntyre/St. Matthews Community Association
James Beddome, chef	Parti Vert du Manitoba
Gail Whelan-Enns	Manitoba Wildlands
Peter Miller	Green Action Centre
Lucas Stewart	Manitoba Green Retrofit

Le Comité a entendu les sept exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi sur les eaux souterraines et les puits et modifications connexes/The Groundwater and Water Well and Related Amendments Act* :

Jeff Bell, président	Manitoba Water Well Association
D ^r L. James Shapiro	Particulier
Gail Whelan-Enns	Manitoba Wildlands

(N^o 25) — *Loi sur les eaux souterraines et les puits et modifications connexes/The Groundwater and Water Well and Related Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement des lieux contaminés/The Contaminated Sites Remediation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 38) — *Loi corrective de 2012/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2012*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} BRAUN, le rapport du Comité est déposé.

M. MARCELINO (Tyndall Park), *président du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 11 juin 2012, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 208 — *Loi sur la sensibilisation au jour du Souvenir et modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Remembrance Day Awareness Act and Amendments to The Public Schools Act;*
- projet de loi 212 — *Loi sur la reconnaissance de l'apprentissage/The Apprenticeship Recognition Act;*
- projet de loi 300 — *Loi constituant en corporation le Jewish Child and Family Service/The Jewish Child and Family Service Incorporation Act;*
- projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Young Men's Christian Association of Brandon »/The Young Men's Christian Association of Brandon Incorporation Amendment Act.*

Composition du Comité :

- M^{me} BLADY;
- M. CALDWELL;
- M. DEWAR;
- M. EWASKO;
- M. GAUDREAU;
- M. GRAYDON;
- M. MARCELINO;
- M. SMOOK;
- M^{me} STEFANSON;

- M. le ministre SWAN.
- M^{me} WIGHT;

Le Comité a élu :

- M. MARCELINO à la présidence;
- M^{me} WIGHT à la vice-présidence.

Motion :

Le Comité a adopté la motion qui suit :

Que le présent comité recommande que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi n^o 301 — Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Young Men's Christian Association of Brandon »/The Young Men's Christian Association of Brandon Incorporation Amendment Act —, à l'exclusion des frais d'impression.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 212 — *Loi sur la reconnaissance de l'apprentissage/The Apprenticeship Recognition Act* :

Tanya Jakob
John Bobbette, président

Apprentissage Manitoba
Collège technique de Winnipeg

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 300 — *Loi constituant en corporation le Jewish Child and Family Service/The Jewish Child and Family Service Incorporation Act* :

Heather Leonoff, présidente

Jewish Child and Family Service

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 208) — *Loi sur la sensibilisation au jour du Souvenir et modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Remembrance Day Awareness Act and Amendments to The Public Schools Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 212) — *Loi sur la reconnaissance de l'apprentissage/The Apprenticeship Recognition Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 300) — *Loi constituant en corporation le Jewish Child and Family Service/The Jewish Child and Family Service Incorporation Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 301) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Young Men's Christian Association of Brandon »/The Young Men's Christian Association of Brandon Incorporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. MARCELINO (Tyndall Park), le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. WISHART et MARCELINO (Tyndall Park), M^{me} STEFANSON ainsi que MM. PETERSEN et SCHULER font des déclarations de député.

M. le *ministre* STRUTHERS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 39 — *Loi d'exécution du budget de 2012 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2012*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* STRUTHERS, M^{me} STEFANSON et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* STRUTHERS dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 39.

(Document parlementaire n° 68)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. NEVAKSHONOFF, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 2 mai au 7 juin 2012 du Comité :

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le Comité adopte la proposition suivante :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la somme maximale de DEUX MILLIARDS QUATRE CENT TRENTE-TROIS MILLIONS SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (2 433 065 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

ANNEXE
Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires à affecter aux dépenses
en capital des programmes non budgétaires pour 2012-2013
(milliers de \$)

	<u>Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires</u>
Conseil des corporations de la Couronne	
Fonds de développement économique local	
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	6 800,0
Corporation manitobaine des loteries*	1 490 000,0
*Crédits supplémentaires — somme de 16 800 \$ réservée au développement des immobilisations des Premières nations	177 800,0
 Affaires autochtones et du Nord	
Collectivités visées par les Affaires du Nord	9 659,0
 Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	
Programme manitobain d'aide aux étudiants	19 098,0
Établissements d'enseignement postsecondaire	86 005,0
 Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	
Société des services agricoles du Manitoba	225 526,0
 Conservation et Gestion des ressources hydriques	
Aménagement de lotissements pour chalets	6 971,0
Office de financement des organismes de service spécial	
Pépinière de la forêt Pineland	156,0
 Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce	
Aide à l'entreprise	28 524,0
Programme manitobain de garanties pour le tournage de films	29,0
Manitoba Opportunities Fund Ltd.	38 726,0
 Santé	
Diagnostic Services of Manitoba Inc.	10 012,0
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	125 000,0
 Vie saine, Aînés et Consommation	
Office de financement des organismes de service spécial	
Office d'enregistrement des titres et des instruments	3 600,0

Mardi 12 juin 2012

Logement et Développement communautaire

Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives	1 500,0
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	167 069,0

Infrastructure et Transports

Office de financement des organismes de service spécial	19 000
Organisme chargé des véhicules gouvernementaux	

Administrations locales

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	17 590,0
--	----------

2 433 065,0

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID